



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

**LICENCE PROFESSIONNELLE EN TECHNIQUES
COMPTABLES ET FINANCIERES
3^{ème} ANNEE**

« Le CESAG, bien plus d'une Business School, une vision de la l'Afrique conquérante »

Adresse : Boulevard du Général de Gaulle X Avenue Malick Sy

BP. 3802 DAKAR - Sénégal Tél. : (221) 33 839-73-60

Email: info@cesag.edu.sn

Site WEB : www.cesag.sn

CONTEXE

Le CESAG a pour vocation, selon ses statuts, d'accompagner le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en aidant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, ainsi qu'en contribuant à l'amélioration des performances des entreprises et autres organisations de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

La **Licence Professionnelle en Techniques Comptables et Financières (LPTCF) 3^{ème} Année**, est un programme de formation en techniques comptables et financières, à vocation professionnelle. Elle vise à former des cadres moyens, des hommes et des femmes d'action, en les dotant du potentiel indispensable pour gérer avec efficacité diverses fonctions dans les entreprises de toute taille, les ONG et autres organisations.

Les diplômés de la LPTCF 3^{ème} Année sont préparés pour une progression aisée au sein des services comptables et financiers des organisations et un accès rapide à des positions de responsabilité.

Les titulaires du diplôme peuvent, également, s'ils le désirent, compléter leur formation par un Master professionnel au CESAG ou ailleurs et, plus tard, s'inscrire à un programme doctoral ou, sous certaines conditions, suivre un parcours menant au diplôme d'expertise comptable et financière de l'UEMOA (DESCOGEF, DECOFI).

OBJECTIF

La Licence professionnelle en Techniques Comptables et Financières (LPTCF) 3^{ème} Année est un diplôme professionnalisant qui forme de solides cadres moyens spécialisés dans les techniques comptables et financières. Ainsi, au terme de la formation, les étudiants appréhendent la vision globale du fonctionnement de l'entreprise et disposent des outils et aptitudes pour apporter leur assistance dans le domaine de la **Comptabilité**, de la **Finance**, de l'**Audit** et du **Contrôle de gestion**.

DEBOUCHES

Les étudiants titulaires de la LPTCF 3^{ème} Année pourront occuper des postes dans les entreprises, les administrations et toute autre organisation en qualité de :

- ✓ assistant comptable ;
- ✓ assistant financier ;
- ✓ assistant contrôleur de gestion ou d'assistants dans les cabinets d'expertise comptable ;
- ✓ ils peuvent également créer et gérer leur propre entreprise.

PUBLIC CIBLE

Le programme s'adresse aux cadres titulaires d'un diplôme reconnu de niveau bac + 2 ans désireux d'embrasser un métier dans les domaines de la Comptabilité, de la Finance, de l'Audit et le Contrôle de gestion.

ADMISSION A LA FORMATION

- Condition d'admission LPTCF 3^{ème} année

Le candidat doit :

- ✓ être titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'Enseignement Supérieur, à dominante gestion (DUT, DEUG, BTS) ou de tout autre diplôme de niveau BAC +2 admis en équivalence par le CAMES ;
- ✓ faire acte de candidature par le dépôt (**ligne**) d'un dossier individuel d'admission dûment rempli et contenant toutes les pièces requises, au plus tard à la date limite fixée par le CESAG ;
- ✓ passer un test sous la forme de questions à choix multiples (QCM), d'une dissertation, d'une étude de cas et/ou d'exercices en ligne sur une plateforme. Cette épreuve vise à apprécier le niveau du candidat dans les prérequis de la formation (comptabilité, finance, économie, gestion).

- Admission

L'admission est prononcée au vu du dossier présenté et à la note obtenue à l'épreuve en ligne. La liste définitive des candidats admis est établie par le jury d'admission du CESAG et diffusée par voie d'affichage aux lieux de retrait des dossiers de candidature et par lettre de notification individuelle.

Les candidats admis commencent leur scolarité l'année de leur admission. Toutefois, à leur demande, et sur décision du responsable du programme, l'admission peut être reportée à la rentrée suivante. Ce report ne peut excéder un an.